

REGLEMENT de la CHASSE AUX OEUFS
Organisée par les Vitrines de Caen

A l'occasion de la Fête du Printemps
Le Samedi 15 avril

L'association Les Vitrines de Caen – FACC, Fédération des Artisans et Commerçants Caennais, sous le régime de la loi 1901, SIRET 401 468 707 00039, dont le siège est situé au 7-9 Rue Mélingue – 14000 CAEN, une grande Chasse aux œufs à l'occasion de la Fête du Printemps.

Article 1 :

Ce jeu sans obligation d'achat, est ouvert à tous les enfants de moins de douze ans, accompagnés d'un adulte.

Article 2 :

Les participants doivent retrouver 3 œufs de différentes couleurs (sous forme de petites cartes) dispersés chez les commerçants participants. Au bout de 3 œufs retrouvés chez 3 commerçants différents (1 rouge, 1 jaune, 1 bleu), rendez-vous sur le stand des Vitrines de Caen place Bouchard de 14h à 18h30 pour les échanger contre des œufs en chocolat.

Un sac shopping est également offert, avec des offres promotionnelles de vos commerçants. Les chocolats, les sacs shopping et les offres promotionnelles seront offerts dans la limite des stocks disponibles. Les cartes ne sont pas comestibles.

Article 3 :

Aucun échange ni remboursement n'est possible par les Vitrines de Caen, quelle que soit la raison de la demande. Aucune garantie ne sera faite sur les cadeaux offerts. C'est une remise en l'état.

Article 4 :

Les participants autorisent gratuitement et par avance l'utilisation à des fins de communication ou de publicité, de leur photo, nom, prénom et localité. Ils pourront être sollicités pour des interviews. L'association pourra prendre des photos sur l'après-midi du jeu. Ces photos seront utilisées à des fins de communication web ou presse. Les participants en acceptent systématiquement la diffusion.

Article 5 :

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site des Vitrines de Caen : www.vitrines-caen.fr.

Article 6 :

Les Vitrines de Caen s'autorisent, en cas de nécessité et à tout moment, à modifier ou à amender le dit règlement.

Article 7 :

Les Vitrines de Caen se réservent la possibilité, en cas de force majeure, d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée en ce fait. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant et sera mis à disposition du public sur le site www.vitrines-caen.fr.